

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 avril 2022

L'an 2022, le 15 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lapugnoy s'est réuni en l'hôtel de Ville de LAPUGNOY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Alain DELANNOY, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers et affichés à la porte de la mairie le 11 avril 2022.

* * * * *

Présents : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, M. François VIARDOT, M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS

Excusés : Mme Jasmine MICELLI (donne pouvoir à Mme Julie RENOULD-PETITPAS), Mme Catherine CHARLES (donne pouvoir à M. Alain DELANNOY), M. Didier THEIL (donne pouvoir à Mme Béatrice DELVINCOURT), Mme Marjolaine DELRUE (donne pouvoir à M. Benjamin LASS), Mme Nathalie DUVIVIER (donne pouvoir à M. Elie DUBUS)

Absents : Mme Thérèse FEVRIER, M. Philippe MINART

* * * * *

Monsieur Alain DAILLES a été nommé secrétaire de séance.

* * * * *

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

* * * * *

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

Affaires inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 février 2022
2. Approbation du compte de gestion 2021
3. Approbation du compte administratif 2021
4. Affectation du résultat 2021
5. Taux d'imposition directe pour 2022
6. Budget primitif 2022
7. Subvention 2022 versée au CCAS
8. Tarif 2022 des colonies d'été
9. Désignation des délégués au comité syndical Eden 62

* * * * *

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 février 2022

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 24 février 2022

Le procès-verbal du 24 février 2022 est adopté par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, Mme Jasmine MICELLI , Mme Catherine CHARLES, M. Mickaël THERETZ, M. Didier THEIL, Mme Marjolaine DELRUE, M. François VIARDOT

Ont refusé de prendre part au vote : M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie DUVIVIER

* * * * *

D20220415-01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021,
- de dire que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2021.

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, Mme Jasmine MICELLI , Mme Catherine CHARLES, M. Mickaël THERETZ, M. Didier THEIL, Mme Marjolaine DELRUE, M. François VIARDOT.

Se sont abstenus : M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie DUVIVIER

* * * * *

D20220415-02 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Hors de la présence de Monsieur Alain DELANNOY, Maire, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Madame Jeannine GOFFART doyen en âge, qui indique que le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021 s'établit comme suit :

Investissement :

DÉPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 405 697,98 €	Total recettes réalisées : 322 108,57 €
Déficit d'investissement : 83 589.41 €	
Résult. reporté de clôture 2020 : -179 651,81 €	
Rar 2019 : 10 496,46 €	Rar 2019 : 174 125,88 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : - 201 254,30 €

Fonctionnement :

DÉPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 2 037 287,26 €	Total recettes réalisées : 2 568 708,94 €
Excédent global de fonctionnement :	531 421,68 €
	Résultat reporté de clôture 2020 : 397 768,21 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : + 929 189,89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors de la présence de Monsieur Alain DELANNOY, décide :

- d'approuver l'ensemble de la comptabilité d'administration du budget 2020 soumise à son examen,
- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2020 du budget de la commune définitivement closes.

La délibération est adoptée par : Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, Mme Jasmine MICELLI, Mme Catherine CHARLES, M. Mickaël THERETZ, M. Didier THEIL, Mme Marjolaine DELRUE, M. François VIARDOT.

Se sont abstenus : M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie DUVIVIER

* * * * *

D20220415-03 AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Affectation du résultat 2021
INVESTISSEMENT	- 364 883,72€	- 83 589,41 €	56 278,00 €	-392 195,13€
FONCTIONNEMENT	397 768,21€	531 421,68€		929 189,89€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 : 929 189,89 €

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)
392 195,13 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068)

-

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

536 994,76 €

Total affecté au c/1068 :

392 195,13 €

Restes à réaliser 2021 :

56 278,00 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 A REPENDRE (LIGNE 001)

448 473,13 €

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, Mme Jasmine MICELLI, Mme Catherine CHARLES, M. Mickaël THERETZ, M. Didier THEIL, Mme Marjolaine DELRUE, M. François VIARDOT.

Se sont abstenus : M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie DUVIVIER

* * * * *

D20220415-04 TAUX D'IMPOSITION DIRECTE 2022

Monsieur le Maire expose que le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, les taux de la taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux antérieurement appliqués, soit 14,65%.

Le produit à taux constant pour la TH inscrit à titre informatif s'élève à 556 913 €.

Il est proposé conformément aux engagements antérieurs de poursuite de la maîtrise de la pression fiscale de Lapugnoy de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de réduire le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

	Bases estimées 2022	Taux 2022 proposés	Produit fiscal 2022 attendu
Taxe Foncière sur PB	2 631 000	44,83 %	1 179 477 €
Taxe Foncière sur PNB	44 600	60,23 %	26 863 €
Total			1 206 340 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de n'appliquer aucune augmentation sur le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de réduire les taux d'imposition de la taxe foncière des propriétés non bâties et de fixer pour l'année 2022 :

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 44,83 %

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 60,23 %

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, Mme Jasmine MICELLI, Mme Catherine CHARLES, M. Mickaël THERETZ, M. Didier THEIL, Mme Marjolaine DELRUE, M. François VIARDOT.

Ont voté contre : M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie DUVIVIER

* * * * *

D20220415-05 BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2 312-1/2/3

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 2 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment les articles 11 et 13

Le Budget Primitif 2022 s'équilibre en recettes comme en dépenses, comme suit:

Section de Fonctionnement : 2 716 898,55 Euros.

Section d'Investissement : 936 473,13 Euros.

Monsieur le Maire propose le Budget suivant :

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	761 800.00 €	70	Produits services du domaine/ventes diverses	90 000.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 107 400.00 €	73	Impôts et taxes	1 349 340.00 €
65	Autres charges de gestion courante	323 820.00 €	74	Dotations et participations	649 366.00 €
014	Atténuation de produits		013	Atténuation de charges	37 000,00 €
66	Charges financières	93 378.55 €	75	Autres produits de gestion courante	53 097.79 €
67	Charges exceptionnelles	9 500.00 €	77	Produits exceptionnels	1 100.00 €
023	Virement à la section d'investissement	421 000.00 €	002	Solde d'exécution reporté	536 994.76 €
	TOTAL	2 716 898.55 €		TOTAL	2 716 898.55 €

INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 788.65 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	67 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	112 211.35 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	392 195.13 €
20	Immobilisations incorporelles	95 000.00 €	13	Subventions d'investissement	56 278.00 €
21	Immobilisations corporelles	277 000.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	421 000.00 €
01	Report Section Invest.t	448 473.13 €			
	TOTAL	936 473.13 €		TOTAL	936 473.13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget 2022 :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, Mme Jasmine MICELLI, Mme Catherine CHARLES, M. Mickaël THERETZ, M. Didier THEIL, Mme Marjolaine DELRUE, M. François VIARDOT.

Se sont abstenus : M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie DUVIVIER

* * * * *

D20220415-06 SUBVENTION 2022 VERSEE AU C.C.A.S.

Monsieur le Maire expose qu'il est prévu au Budget 2022, Section de fonctionnement, article 657362 "Subventions au CCAS", une inscription budgétaire réservée aux demandes de subventions émanant des établissements publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de l'octroi d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Lapugny de 88 000 € pour l'année 2022
- D'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 65 du budget 2022.

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, Mme Jasmine MICELLI, Mme Catherine CHARLES, M. Mickaël THERETZ, M. Didier THEIL, Mme Marjolaine DELRUE, M. François VIARDOT, M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie DUVIVIER

* * * * *

D20220415-07 TARIFS 2022 DES COLONIES D'ETE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la compétence « Jeunesse » déléguée au SIVOM de la Communauté du Béthunois, un séjour en colonie sera proposé du 8 au 18 juillet 2022 (à Notre Dame de Monts pour les 6-12 ans), du 23 juillet au 2 août 2022 (à Pineralla Di Cervia en Italie pour les 13-17 ans), du 2 au 13 août 2022 (à Sérénac pour les 7-16 ans), du 13 au 24 août 2022 (à la Rochelle pour les 6-12 ans et à Gava en Espagne pour les 13-17 ans).

Le coût de ce séjour est de 850 €.

Il explique que le syndicat de communes a engagé des démarches auprès de la Caisse d'Allocations Familiales afin d'obtenir une subvention qui pourrait atteindre son taux maximal à condition que les fratries puissent bénéficier d'un tarif d'inscription dégressif.

Il propose de suivre cette recommandation, dans le respect de la charte d'organisation des colonies reconnues par la C.A.F., qui prévoit par ailleurs une participation minimale des bénéficiaires d'Aides aux Temps Libres, en réponse aux exigences de mixité sociale.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Fixe le tarif d'inscription aux colonies d'été à 325 € pour les jeunes domiciliés à Lapugny
- Accorde une réduction de 15 € pour le 2eme inscrit au sein d'une même famille
- Accorde une réduction de 30 € pour le 3eme inscrit au sein d'une même famille
- Fixe le montant minimal de participation à
 - 50 € pour le 1er inscrit au sein d'une même famille
 - 35 € pour le 2eme inscrit au sein d'une même famille
 - 20 € pour le 3eme inscrit au sein d'une même famille

L'encaissement de ces sommes se fera par l'intermédiaire de la régie des services périscolaires et sera imputé au compte 70632 du budget de l'exercice 2022.

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, Mme Jasmine MICELLI, Mme Catherine CHARLES, M. Mickaël THERETZ, M. Didier THEIL, Mme Marjolaine DELRUE, M. François VIARDOT, M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie DUVIVIER

* * * * *

D20220415-08 DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL EDEN 62

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la commune, partie prenante au comité syndical d'EDEN 62, est invitée à désigner au sein des membres du conseil municipal son représentant qui siègera au comité syndical ainsi que deux suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Procède en son sein à l'élection des délégués.

Sont élus :

Délégué Titulaire	Délégués Suppléants
1. M. Alain DAILLES	1. M. Alain DELANNOY
	2. Mme Julie RENOULD-PETITPAS

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, Mme Jasmine MICELLI, Mme Catherine CHARLES, M. Mickaël THERETZ, M. Didier THEIL, Mme Marjolaine DELRUE, M. François VIARDOT.

Ont voté contre : M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie DUVIVIER.

* * * * *

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 21 Heures.

* * * * *

M. Alain DELANNOY
Maire

M. Alain DAILLES
Secrétaire de Séance